

BILAN TRIMESTRIEL DE LA CONSTRUCTION DE LOCAUX RÉSULTATS À FIN DECEMBRE 2023

Avertissement : les statistiques sur la construction de locaux sont établies en date d'enregistrement, contrairement aux statistiques sur la construction de logements, établies en date réelle. Compte tenu des délais entre la survenue d'un événement et son enregistrement, les évolutions observées peuvent concerner des projets mis en œuvre plusieurs mois auparavant ([cf SDES, Stat info N° 612 – janvier 2024](#))

LOCAUX AUTORISÉS

Au cours du 4^e trimestre 2023, un peu plus de 780 000 m² de locaux non résidentiels ont été autorisés en Grand Est, en hausse de 3% par rapport au 4^e trimestre 2022, mais en repli de 13% par rapport au cumul trimestriel à fin septembre 2023. Les surfaces autorisées au 4^e trimestre 2023 demeurent nettement supérieures à la moyenne décennale des cumuls au même trimestre (+7%). Au niveau national, les autorisations de locaux sont en recul de 11% entre le 4^e trimestre 2022 et le 4^e trimestre 2023. A l'échelle départementale, la Marne et le Bas-Rhin, qui concentrent plus de 47% des surfaces autorisées de la région, affichent une forte croissance avec respectivement +70% et +21%. Dans les autres départements, les autorisations varient de -37% dans le Haut-Rhin à +158% dans la Meuse.

En cumul annuel, de janvier à décembre 2023, les surfaces autorisées pour la construction de locaux non résidentiels s'élèvent à 3,4 millions de m² dans le Grand Est, soit une baisse de 7% par rapport à l'année précédente contre un recul de 6% au niveau national. Néanmoins, comparé à la moyenne décennale des cumuls annuels en fin d'année, les autorisations de construction sont en progression de 13%. Sur les dix départements de la région, sept affichent une décroissance du cumul annuel allant de -13% dans le Bas-Rhin à -50% dans les Vosges. La Marne et la Moselle, avec plus de 39% des volumes autorisés de la région, affichent des hausses importantes, respectivement +37% et +9%.

Évolution des surfaces de locaux autorisés dans les départements du Grand Est

Surface de plancher des locaux autorisés	Octobre - Décembre 2023		12 derniers mois (Janvier 2023 à Décembre 2023)	
	cumul (m ²)	T(n)/T(n-1) (%)*	cumul (m ²)	N/N-1 (%)*
Ardennes	42 000	27	104 000	-38
Aube	53 000	42	209 000	19
Marne	185 000	70	675 000	37
Haute-Marne	23 000	64	64 000	-30
Meurthe-et-Moselle	73 000	-29	316 000	-18
Meuse	31 000	158	82 000	-22
Moselle	86 000	-35	656 000	9
Bas-Rhin	182 000	21	776 000	-13
Haut-Rhin	76 000	-37	340 000	-19
Vosges	34 000	-35	152 000	-50
Région Grand Est	784 000	3	3 374 000	-7
France entière	9 701 000	-11	37 555 000	-6

Source : DREAL Grand Est, Sit@del2, date de prise en compte
*comparaison avec la même période de l'année précédente

LOCAUX COMMENCÉS

Dans la région Grand Est, 660 000 m² de locaux non résidentiels ont été mis en chantier au 4^e trimestre 2023, soit un rebond de 39 % par rapport au 4^e trimestre 2022. Comparé au 3^e trimestre 2023, le cumul trimestriel des surfaces commencées est aussi en forte hausse (+51 %). Il est également supérieur de 37% à la moyenne décennale des cumuls au même trimestre.

Au niveau national, le cumul trimestriel des surfaces de locaux commencés est en repli de 7% à fin décembre 2023 par rapport à fin décembre 2022.

Parmi les départements les plus pourvoyeurs de locaux, les constructions de locaux sont en progression de 107% dans le Bas-Rhin et de 105% en Moselle. Ces deux départements concentrent à eux seuls 58% des surfaces de locaux

commencés de la région. Dans les autres départements, le cumul trimestriel des ouvertures de chantier varie de -73% en Haute-Marne à +303% dans l'Aube, dont le volume compte pour 9% des surfaces régionales.

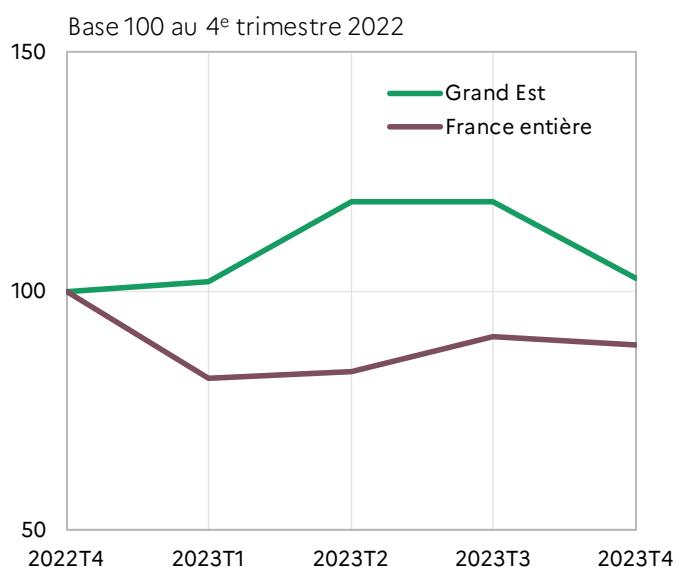
Sur l'ensemble de l'année 2023, la hausse des surfaces de locaux commencés est de +6% par rapport à l'année 2022 et ceci grâce à la forte croissance dans le Bas-Rhin (+61%), la Marne (+19%) et la Moselle (+16%). Ces trois départements concentrent à eux seuls 65% des mises en chantier régionales. Dans les autres départements, la tendance est à la baisse. Le repli varie de -57% en Haute-Marne à -1% dans l'Aube.

Évolution des surfaces de locaux commencés dans les départements du Grand Est

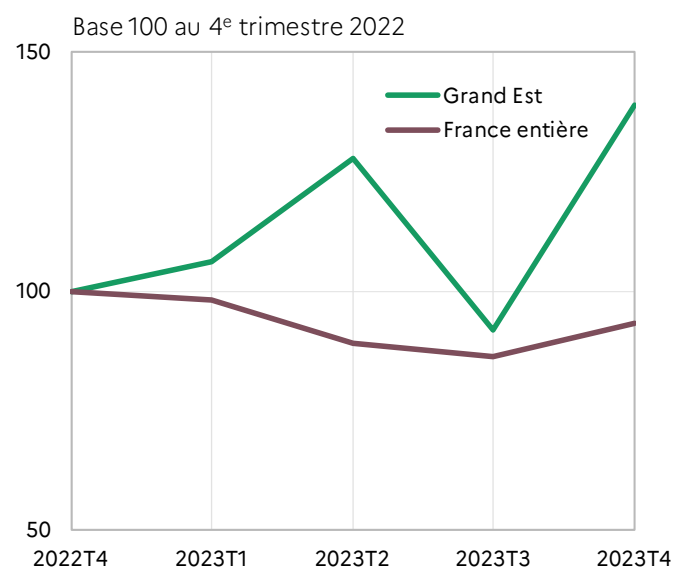
Surface de plancher des locaux commencés	Octobre - Décembre 2023		12 derniers mois (Janvier 23 à Décembre 23)	
	cumul (m ²)	T(n)/T(n-1) (%)*	cumul (m ²)	N/N-1 (%)*
Ardennes	34 000	-33	77 000	-44
Aube	61 000	303	115 000	-1
Marne	50 000	28	283 000	19
Haute-Marne	8 000	-73	32 000	-57
Meurthe-et-Moselle	34 000	-8	156 000	-9
Meuse	10 000	16	48 000	-30
Moselle	117 000	105	316 000	16
Bas-Rhin	266 000	107	839 000	61
Haut-Rhin	45 000	-41	237 000	-29
Vosges	39 000	6	121 000	-29
Grand Est	664 000	39	2 224 000	6
France entière	5 686 000	-7	22 387 000	-15

Source : DREAL Grand Est, Sit@del2, date de prise en compte
*comparaison avec la même période de l'année précédente

Évolution trimestrielle des surfaces de locaux autorisés dans le Grand Est



Évolution trimestrielle des surfaces de locaux commencés dans le Grand Est



Source : DREAL Grand Est, Sit@del2, date de prise en compte

TYPE DE LOCAUX

Par type d'activité, la hausse des locaux autorisés au 4^e trimestre 2023 (+3%) est liée principalement à la forte croissance des autorisations pour les exploitations agricoles ou forestières (+69%) suivies des entrepôts (+29%) et des bureaux (+15%). En volume, ces trois secteurs ont gagné un peu plus de 128 000 m² entre le 4^e trimestre 2022 et le 4^e trimestre 2023. Dans les autres secteurs d'activité, la décroissance est généralisée et varie de -23% pour les locaux industriels à -47% pour les hébergements hôteliers.

Pour les locaux commencés, hormis la baisse des exploitations agricoles ou forestiers (-18%), tous les secteurs sont orientés à la hausse. La croissance varie de +10% pour l'artisanat à +82% pour les hébergements hôteliers.

En cumul annuel, à l'exception des entrepôts et des bureaux, le repli des autorisations de locaux touche tous les secteurs et plus particulièrement ceux de l'industrie (-21%), des locaux de service public et des hébergements hôtelier (-19%).

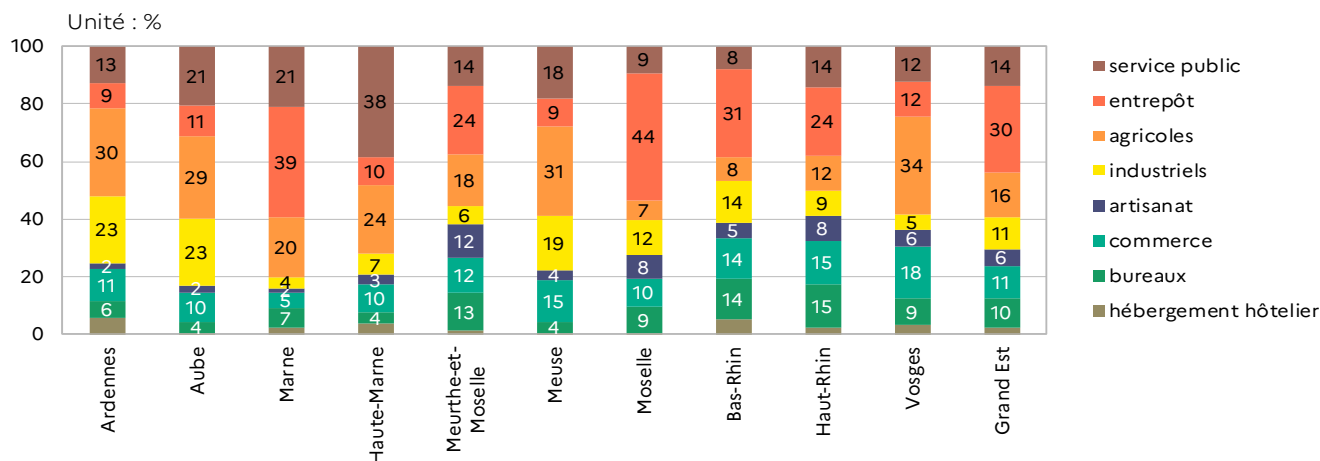
Pour les mises en chantiers, la hausse du cumul annuel (+6%) est la conséquence d'un fort dynamisme des entrepôts (+27%), des locaux de service public (+26%) et de l'industrie (+19%). Ces trois secteurs concentrent à eux seuls plus de 57% des surfaces de locaux commencées dans la région.

Évolution des surfaces par type de locaux

Surface de plancher par type de locaux	Octobre - Décembre 2023			12 derniers mois (Jan à Déc 23)		
	Cumul (m ²)	T(n)/T(n-1) (%)*		Cumul (m ²)	N/N-1 (%)*	
		Grand Est	France entière		Grand Est	France entière
Locaux autorisés	784 000	3	-11	3 374 000	-7	-6
Hébergement hôtelier	14 000	-47	-36	86 000	-19	-9
Bureaux	73 000	15	-23	340 000	6	-18
Commerce	111 000	-3	-2	379 000	-14	-8
Artisanat	35 000	-28	7	192 000	-11	-2
Industrie	70 000	-23	-10	370 000	-21	1
Exploitation agricole ou forestière	179 000	69	0	529 000	-6	-7
Entrepôt	208 000	29	-17	1 008 000	7	-7
Service public ou d'intérêt collectif	94 000	-37	-11	470 000	-19	0
Locaux commencés	664 000	39	-7	2 224 000	6	-15
Hébergement hôtelier	12 000	82	-55	44 000	16	-15
Bureaux	65 000	59	-5	245 000	11	-12
Commerce	70 000	49	-24	229 000	-3	-22
Artisanat	29 000	10	-8	119 000	25	-21
Industrie	90 000	29	-2	356 000	19	-5
Exploitation agricole ou forestière	84 000	-18	-17	312 000	-37	-17
Entrepôt	217 000	73	27	557 000	27	-23
Service public ou d'intérêt collectif	97 000	63	-16	362 000	26	-6

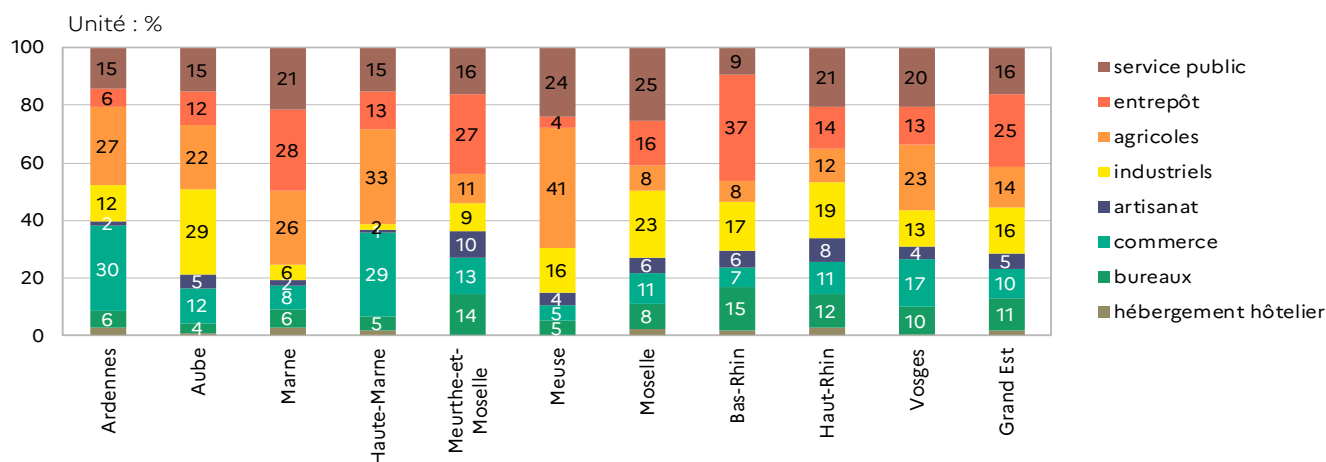
Source : DREAL Grand Est, Sit@del2, date de prise en compte
*comparaison avec la même période de l'année précédente

Surface des locaux autorisés au cours des 12 derniers mois par secteur d'activité



Source : DREAL Grand Est, Sit@del2, date de prise en compte

Surface des locaux commencés au cours des 12 derniers mois par secteur d'activité



Source : DREAL Grand Est, Sit@del2, date de prise en compte

Mohamed Mekki

Service connaissance et développement durable

MÉTHODOLOGIE

Les chiffres publiés dans ce document sont élaborés à partir de résultats issus de la base de données Sit@del2. Celle-ci rassemble les informations relatives aux autorisations de construire (permis délivrés) et aux mises en chantier transmises par les services instructeurs du ministère de la transition écologique. Ils sont exprimés en date de prise en compte, c'est-à-dire à la date à laquelle l'événement (autorisation, ouverture de chantier, etc.) est enregistré dans la base de données Sit@del2. Jusqu'en décembre 2013, les résultats en date de prise en compte ne contiennent pas de données relatives à Mayotte.

La réforme du droit du sol d'octobre 2007 a introduit la notion de local artisanal. Par ailleurs, les surfaces hors œuvre brut (Shob) des parkings et des aires de stationnement ne sont plus mesurées. La réforme intervenue au 1er mars 2012 crée le concept de surface de plancher en lieu et place des précédentes Shon et Shob. Les résultats mentionnés dans cette publication sont tous exprimés selon cette nouvelle norme de mesure.

Les surfaces de stockage agricole, supprimées par la réforme de 2007, ont été réintégrées par la réforme de 2012.

Avertissement

Dans les tableaux, en raison des arrondis, des totaux peuvent légèrement différer de la somme des éléments qui les composent.